

Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 mars 2022

MAIRIE

PLAISANCE



Le 08 Mars 2022

Madame le Maire de PLAISANCE

à

Messieurs les Adjoints
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MERCREDI 16 MARS 2022 à 18 Heures à la salle des fêtes

Ordre du Jour:

Approbation du PV précédent

Délibérations

- ✓ Présentation et vote du Compte Administratif 2021,
- ✓ Affectation du Résultat de Fonctionnement 2021,
- ✓ Approbation du Compte de Gestion 2021 de la Trésorerie de BERGERAC,
- √ Réaménagement partiel logement Mandacou : Demande de subvention Départementale (Fonds d'Equipement des Communes).

Questions diverses.

Le Maire,

CHAPOTARD Christine.

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le SEIZE du mois de MARS à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé en la salle des fêtes de PLAISANCE, sur convocation du 8 mars 2022 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 10 Présents : 07

Etaient présents :

Mme CHAPOTARD Maire.

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2ème adjoint, PACE 3ème adjoint.

Mme CAILLARD.

MM. LONGUET, SICOT.

Mme VEDRINES Marie-Ange, secrétaire.

Absents excusés: Mmes PROU, ROUCHON. M. De MONTBRON

Procurations: Mme ROUCHON à M. ROUCHON, Mme PROU à Mme CAILLARD

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 19 février 2022.

Délibérations

- ✓ Présentation et vote du compte administratif 2021.
- ✓ Affectation du résultat de fonctionnement 2021.
- ✓ Approbation du compte de gestion 2021 de la trésorerie de Bergerac.
- ✓ Réaménagement partiel du logement de Mandacou : demande de subvention départementale (fonds d'équipement des communes).

Affaires diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h00

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2022 est adopté à l'unanimité.

2022-06 et 07 Présentation et vote du compte administratif 2021.

Madame VEDRINES donne lecture détaillée du compte administratif et toutes les explications nécessaires.

Les résultats de l'année 2021 sont les suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 57 875.00 € EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 5 362.60 €

Les résultats de clôture en tenant compte des reports (déficit d'investissement et excédent de fonctionnement 2020) s'établissent comme suit :

Excédent de fonctionnement: 314 838.26 € Déficit d'investissement: 61 089.58 €

Les résultats définitifs s'établissent comme suit :

Excédent de fonctionnement: 314 838.26 € Déficit d'investissement : 61 449,58 €

(Résultat définitif = résultat de clôture + différence des Restes à Réaliser en dépenses et en recettes)

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	66 452.18			256 963.26	66 452.18	256 963.26
Opérations exercice	83 337.18	88 700.18	195 189.47	253 064.47	278 525.05	341 764.65
Total	149 789.76	88 700.18	195 189.47	510 027.73	344 979.23	598 727.91
Résultat de clôture	61 089.58			314 838.26		253 748.68
Restes à réaliser	360.00				360.00	
Total cumulé	61 449.58			314 838.26	360.00	253 748.68
Résultat définitif	61 449.58			314 838.26		253 388.68

Mme le Maire quitte la salle. M. ROUCHON est désigné Président de séance et appelle au vote d'approbation du compte administratif.

VOTANTS: 8 (dont 2 procurations) Pour: 08 Contre: 00 Abstention: 00

2022-08 Affectation du résultat de fonctionnement 2021

Il est proposé de répartir l'excédent de fonctionnement (314 838.26€) de la manière suivante :

- ✓ Une partie de l'excédent sera affecté au Compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) en **SECTION D'INVESTISSEMENT** pour un montant de 61449.58 €en recettes.
- ✓ Le solde sera affecté au Compte 002 (Excédents de fonctionnement reporté) en SECTION DE FONCTIONNEMENT pour un montant de 253 388.68€ en recettes.

Ces affectations sont soumises au vote du Conseil.

VOTANTS: 9 (dont 2 procurations) Pour: 09 Contre: 00 Abstention: 00

2022-09 Approbation du Compte de gestion 2021 de la Trésorerie de Bergerac.

A la clôture de chaque exercice, le Comptable du Trésor Public dresse son compte de gestion récapitulant l'ensemble des opérations effectuées du 01/01 au 31/12 de l'exercice, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Il convient de comparer ce document avec le Compte Administratif de la commune afin de vérifier la concordance de toutes les opérations et arriver au même résultat de clôture.

Au vu du Compte de Gestion de l'année 2021 dressé par notre trésorier, il apparaît que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve et peut donc être approuvé par le Conseil Municipal.

Le Compte de Gestion 2021 est soumis au vote du Conseil.

VOTANTS: 9 (dont 2 procurations) Pour: 09 Contre: 00 Abstention: 00

<u>2022-10</u> <u>Réaménagement partiel du logement de Mandacou : demande de subvention départementale (Fonds d'Equipement des Communes).</u>

Mme le Maire décrit au Conseil les travaux engagés, pour un montant prévisionnel de l'ordre de 27 000 € HT. Considérant qu'il s'agit d'un chantier de rénovations, des difficultés inattendues peuvent surgir.

Dans l'attente de la fin des travaux, les locataires sont logés temporairement dans l'appartement municipal voisin. Un dossier de demande de subvention départementale (FEC) va être déposé auprès du Conseil Départemental.

Mme le Maire invite le Conseil à donner son accord à cette demande de subvention.

VOTANTS: 9 (dont 2 procurations) Pour: 09 Contre: 00 Abstention: 00

Questions diverses

- ✓ Elections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

 Détermination des horaires de permanence au bureau de vote, qui seront transmis par le secrétariat à chaque Conseiller.
- ✓ Mme le maire informe la commune de 2 cambriolages, en plein jour, commis sur des résidences principales.
- ✓ Le devis de faucardage est d'un montant beaucoup plus élevé que les années précédentes, conséquence de l'instabilité des prix de l'énergie et des pièces d'usure. L'entreprise s'engage néanmoins à revoir son devis si les prix de l'énergie s'orientent à la baisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05